

COURRIER CONFEDERAL

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

Sommaire

ORGANISATION - page 1

Volonté politique et coresponsabilité, deux points d'appui décisifs pour un placement rapide des cartes et FNI à tous les adhérents 1989.

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES - page 3

Attaque contre le SMIC

EMPLOI - page 4

Assurance chômage

INTERNATIONAL - page 6

Pour l'annulation de la dette du tiers monde.

IMMIGRATION - page 10

La CGT veut faire du 21/03/90 une journée nationale contre le racisme.

ECONOMIQUE - page 13

Indice des prix : déc. 89

AGENDA

30 JANVIER 1990 - 11 H.

Conférence de presse de la fédération des services publics CGT à Montreuil.

Thème : * restructurations administratives en cours ;
* privatisations ;
* questions statutaires (pompiers) ;
* expression de la fédération sur les résultats des élections à la CNRACL.

31 JANVIER - 2 FEVRIER 1990

Congrès de l'UD des Bouches du Rhône avec Louis Viannet.

31 JANVIER 1990

Journée nationale d'action de la Fédération des transports.

1er FEVRIER 1990 - 12 h 30

Assemblée débat avec l'ensemble des personnels du ministère des finances-Bercy, avec Gérard Alezard.

1er FEVRIER 1990 - 15 h

Manifestation régionale Pays de Loire à Saint-Nazaire pour la défense de la protection sociale.

1er - 2 FEVRIER 1990

Congrès de l'UD de Haute Saône

N° 1 - 29 janvier 1990 - nouvelle série

ORGANISATION

VOLONTE POLITIQUE ET CORESPONSABILITE, DEUX POINTS D'APPUI DECISIFS POUR UN PLACEMENT RAPIDE DES CARTES ET FNI A TOUS LES ADHERENTS 1989.

METTRE LE TURBO D'ICI FIN JANVIER :

Cette bataille que nous voulons gagner, correspond à une nécessité impérieuse face aux enjeux actuels de la lutte de classe. Elle découle aussi des orientations et des décisions du 43^e congrès confédéral.

De notre nouvelle démarche qui place au centre de l'organisation et de l'activité, le syndiqué acteur de la vie syndicale, passer le turbo, c'est mettre dans le coup d'urgence toutes les directions de syndicats, les élus et mandatés, les collecteurs, les syndiqués.

L'EXERCICE DE LA CORESPONSABILITE DANS LE PLACEMENT DES FNI ET LE RENFORCEMENT DE LA C.G.T.

Chaque structure est concernée et doit s'impliquer dans cette bataille. L'objectif est directement lié à notre capacité d'influer sur le développement du mouvement social des syndiqués oubliés ou laissés à l'écart. C'est des forces en moins qui affaiblissent la C.G.T. et la lutte. Dans le domaine de la coopération, des progrès non négligeables ont été réalisés ces dernières années en ce qui concerne notamment, l'information, la prise en compte et la conduite des luttes revendicatives.

Cette démarche doit s'amplifier, se généraliser afin de devenir un mode de vie naturel qui permette à la C.G.T. de rendre plus efficace le développement des luttes revendicatives et la mise en place de nombreuses bases nouvelles.

L'absence de syndicats ou de sections syndicales dans de trop nombreuses entreprises, en particulier petites et moyennes, est un redoutable handicap.

La montée de la combativité, les succès revendicatifs qu'elle génère, suscitent pour de nombreux salariés une réflexion nouvelle, sur l'action syndicale, son importance, le rôle du syndicat et sa présence dans l'entreprise. Pour autant, il ne saurait y avoir de mouvement spontané en matière d'organisation.

Il faut donc s'appuyer sur les forces existantes pour en construire, en conquérir de nouvelles d'où toute l'importance de réaliser une remise rapide des cartes et FNI 90 pour que chaque syndiqué soit en mesure de participer pleinement à la bataille décisive de la syndicalisation. Le résultat dépend en partie des forces que nous serons en capacité de mettre en mouvement, il ne faut donc se priver d'aucune d'entre elles.

Le rôle des directions syndicales dans ce domaine est évidemment essentiel, ainsi que la cohérence et la complémentarité des efforts de tous.

CHAQUE ORGANISATION A DES RESPONSABILITES A ASSUMER.

Pour atteindre l'objectif fixé d'ici fin janvier :

Les fédérations doivent impulser cette bataille dans les syndicats en s'assurant préalablement:

d'une part, que tout le matériel à bien été envoyé et reçu par les syndicats,

d'autre part que le volume des envois soit en rapport avec la volonté politique de faire des adhérents nouveaux et nombreux.

Dans le cas où des problèmes particuliers concernant certains syndicats se posent, notamment le non règlement du matériel des années ou de l'année précédente, il convient de prendre une décision adéquate après une consultation commune, fédération, union départementale.

LES UNIONS DEPARTEMENTALES.

Doivent veiller au placement des cartes et FNI, à l'impulsion d'initiatives nombreuses et diverses journée, semaine, quinzaine de placement dans les entreprises en collaboration avec les fédérations, unions locales, syndicats. Elles doivent veiller à la bonne application et au contrôle de leur propre plan de travail ainsi que ceux mis en place dans les unions locales, les syndicats. De même, un point régulier des objectifs fixés en organisant des rendez-vous départementaux, chaque mois, qui permettent une participation efficace lors du rendez-vous national afin de cerner au plus près les différents objectifs du plan de travail confédéral organisation.

LES UNIONS LOCALES :

L'UNION LOCALE EST LE LIEU PRIVILEGIE POUR ORGANISER CETTE BATAILLE.

Elle est l'organisation la plus proche de l'entreprise, elle doit animer, organiser cette bataille à partir du plan de travail qu'elle a mis sur pied.

Elle doit être attentive à ce que chaque syndicat atteigne les objectifs fixés en commun,

Elle doit impulser cette bataille avec des prises d'initiatives diverses,

Elle doit organiser des rendez-vous de quinzaine qui permettent avec tous les syndicats de la localité de faire le point, de relancer, d'apporter les correctifs nécessaires,

Elle doit publier les résultats et créer l'émulation entre les syndicats.

LE SYNDICAT quant à lui doit imprimer un style de travail offensif et conquérant au niveau de l'entreprise, mettre en place des mesures d'organisation importantes.

Il y a en outre nécessité d'avoir un débat permanent sur cette question afin de mobiliser tous les militants de l'entreprise, délégués du personnel, délégués C.E., CHSCT, etc...

Le syndicat doit avoir un plan de travail qui lui permette de quadriller les ateliers, les chantiers, les bureaux, les services, afin d'être en mesure de contacter chaque adhérent 89 pour lui remettre son FNI et s'appuyer sur lui pour qu'il propose l'adhésion à ses collègues de travail.

La direction du syndicat, suivant l'importance de celui-ci, organisera des rendez-vous hebdomadaires réguliers. Ils permettront de faire le point, de prendre des décisions et ainsi d'atteindre les objectifs fixés dans les délais prévus.

C'est à ce prix que nous ferons de 1990, l'année de la reconquête de nos forces.

La bataille de la syndicalisation est aujourd'hui la responsabilité de toute la C.G.T., confédération, fédérations, régions, unions départementales, unions locales, syndicats.

Nous avons donc besoin de la coopération de toutes les structures afin de faire converger l'ensemble des efforts vers le lieu décisif, l'entreprise.

Il s'agit bien de la coresponsabilité de chacun et de tous.

**ATTAQUE CONTRE LE S.M.I.C. =
LA COUR DE CASSATION S'EN MELE.**

Par touches successives, les attaques contre le S.M.I.C. se poursuivent.

Cette fois, c'est la Cour de Cassation qui s'y met, volant une fois encore au secours du Patronat :

Un Inspecteur du Travail avait dressé procès-verbal en constatant que 36 ouvriers d'un établissement ne touchaient le S.M.I.C. qu'en rajoutant au salaire de base l'indemnité de panier qui, pourtant, ne doit pas entrer en compte pour le calcul du S.M.I.C.

La Cour d'Appel avait confirmé les sanctions en rappelant que les remboursements de frais ne devaient pas être intégrés dans le salaire servant au calcul du S.M.I.C.

Ce jugement a été cassé, le 7 Novembre 1989, par la Cour de Cassation qui a estimée qu'il fallait prendre en considération la partie de cette prime qui, d'après la Convention Collective, était soumise aux cotisations sociales.

Ce lien entre définition du S.M.I.C. et cotisations sociales est nouveau et particulièrement grave. La législation sur la Sécurité Sociale n'a, en effet, rien à voir avec la définition du S.M.I.C.

Certes, on peut penser que cette décision qui laisse perplexe nombre de juristes, restera un cas d'espèce. Il n'empêche qu'elle s'inscrit dans l'offensive patronale et gouvernementale visant à dénaturer et à contourner par tous les moyens le S.M.I.C.

Déjà, en Juin dernier, une étude du Ministère du Travail avait reproduit un Tableau de "Liaisons Sociales" laissant croire que la Prime d'Ancienneté pouvait être incluse dans le calcul alors qu'elle doit en être exclue.

La décision de la Cour de cassation montre en tout cas que si Patronat et Gouvernement ont du reculer dans leur attaque frontale du S.M.I.C., il n'en poursuivent pas moins leur offensive.

Raison de plus pour relancer vigoureusement la lutte pour le S.M.I.C. à 6.500 Francs, dans toutes ses dimensions :

- besoins indispensables pour vivre,
- minimum de salaire, dans lequel ne doit figurer aucun autre élément de la rémunération,
- salaire mensuel, s'opposant à l'annualisation de la rémunération,
- garantie collective essentielle pour tous les salariés,
- salaire minimum d'un travailleur sans qualification particulière, servant de point de départ pour la reconnaissance des qualifications et pour la reconquête des grilles de salaires.

ASSURANCE CHOMAGE (SUITE) : LA SITUATION DES CHOMEURS EN A.F.R.

Lors de la signature de l'accord et du relevé de conclusions du 30 Décembre 1987, la C.G.T. avait motivé son refus de signer ces textes pour un certain nombre de raisons, et en particulier compte-tenu de l'importance de la réduction de l'indemnisation des chômeurs devenant stagiaires de la Formation Professionnelle.

Avant la mise en application de ces textes, un chômeur effectuant une formation de plus de 300 heures devenait stagiaire de la Formation Professionnelle (Livre IX du Code du Travail). Son indemnisation étant égale à 70 % de son salaire antérieur avec un minimum égal à 4 225, 50 F et un maximum de 12 676, 50 F. La signature des textes le 30 Décembre, a conduit à la mise en place de l'Allocation Formation Reclassement (A.F.R.) qui s'est traduit, pour les chômeurs devenant stagiaires de la Formation Professionnelle, par le maintien de leur indemnisation de chômeurs avec un minimum de 3 520 F mensuels.

Dans la foulée le Gouvernement - le changement de titulaire intervenu rue de Grenelle, SOISSON succédant à SEGUIN, n'a pas infléchi la politique - avec sa loi du 12 Juillet 1988 alignait l'indemnisation des stagiaires anciens salariés du Livre IX sur celle du montant de l'A.F.R. minimum (elle est égale à 1,632 fois le montant de l'Allocation de Solidarité Spécifique).

A la suite de ces modifications, de nombreux chômeurs ont abandonné leur stage du fait de l'insuffisance de leurs indemnisations et des frais occasionnés. Cette diminution du montant des indemnités servies aux stagiaires de la Formation Professionnelle a été au coeur des actions menées, en particulier dans les centres A.F.P.A. fin 88 et début 89.

Aussi cette situation, créée par ceux qui ont signé les textes de 1987, rendait nécessaire une revalorisation importante. Dans le cadre des discussions sur l'Assurance Chômage, la plupart des organisations de salariés ont fait état de leur demande d'une revalorisation du minimum de l'A.F.R., notre délégation demandant le retour au dispositif ancien avec un minimum immédiat à 4 560 F nets mensuels (aujourd'hui ce minimum journalier est de 119,23 F). Finalement rien n'était décidé lors de la conclusion du protocole d'accord du 22 Décembre 1989, les signataires décidant d'écrire à SOISSON pour demander une revalorisation de 10 % du montant actuel. Notre délégation, tout en étant d'accord sur la nécessité de revaloriser le montant de l'A.F.R. minimum, refusait de signer cette lettre et écrivait de son côté afin de demander l'annulation des mesures néfastes prises en 87 et 88 et le retour au dispositif antérieur avec un minimum bien plus substantiel.

Le 19 Janvier, une réunion a eu lieu au Ministère, au cours de laquelle les autres organisations syndicales ont fait part de leurs critiques sur le dispositif : insuffisance de rémunération ce qui ne motive pas les chômeurs, question sur le manque de personnel dans certaines A.N.P.E. pour les bilans évaluation-orientation, l'action et l'intervention des régions ne sont pas suffisantes, trop de frais restent à la charge des stagiaires.

Ainsi, pouvions-nous faire remarquer que toutes ces interrogations nous donnaient raison de n'avoir pas signé les textes de Décembre 1987.

Le Ministère du Travail s'est refusé à envisager une augmentation de son financement des A.F.R., indiquant que pour sa part, il était prêt à majorer de 10 % le montant actuel d'indemnisation des stagiaires dépendant du Livre IX, mais qu'il appartenait à ceux qui avaient en charge la gestion de l'A.F.R. de financer la revalorisation envisagée.

De la même manière, le Ministère s'est refusé à envisager la prise en charge par l'Etat des frais de transport et d'hébergement pour les stagiaires A.F.R., considérant que cela était de la responsabilité des gestionnaires de l'U.N.E.D.I.C.

Sans que cela change notre appréciation sur la nocivité des textes du 30 Décembre 1987, il faut reconnaître que le Ministère se situe tout à fait dans la logique de ce que SEGUIN a obtenu du patronat et des autres organisations syndicales le 30 Décembre 1987 : le transfert à la charge du régime d'une partie des stagiaires de la Formation Professionnelle. Même si le budget de l'Etat finance une part non négligeable de la rémunération des intéressés, comme l'a dit le Directeur de Cabinet de M. SOISSON, les stagiaires appartiennent à l'U.N.E.D.I.C. : une majoration de l'A.F.R. minimum avec la prise en charge des frais "dits annexes" sont de la responsabilité de l'U.N.E.D.I.C. et non pas de l'Etat. Seuls les stagiaires Livre IX sont de la responsabilité de l'Etat.

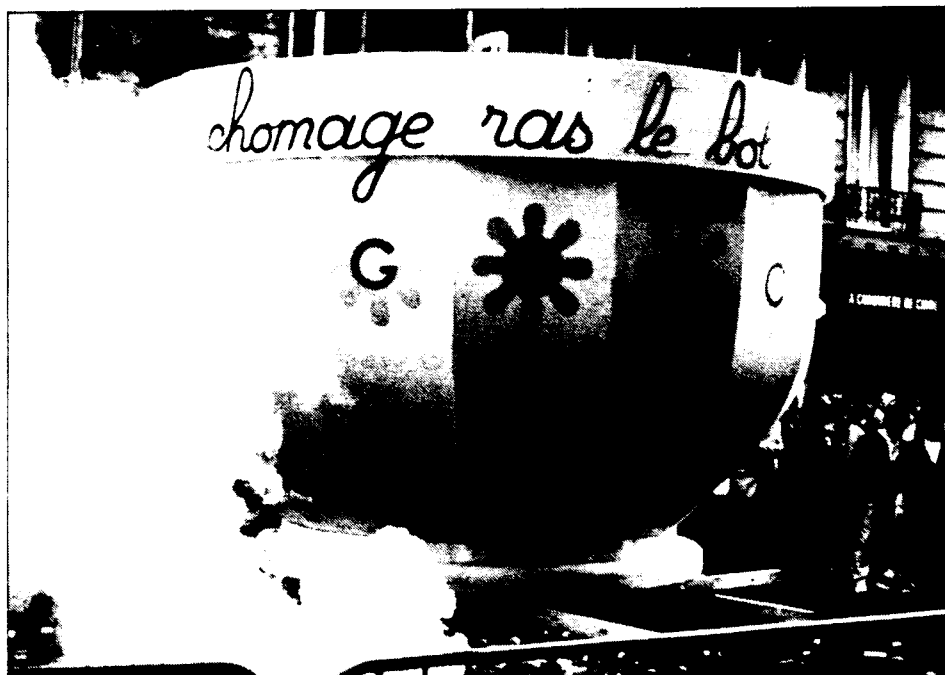
Ainsi un des points que certains avaient présenté le 22 Décembre dernier comme une avancée, la majoration de 10 % de l'A.F.R. minimum est pour l'instant lettre morte, puisque seule une décision des composantes de l'U.N.E.D.I.C. peut le faire entrer en application. Le financement n'ayant pas été prévu, il y a fort à craindre que ce soient les chômeurs stagiaires de la Formation Professionnelle qui en fassent les frais. Une nouvelle fois, notre affirmation sur un texte conclu avec plein d'incertitudes nous donne raison.

Dernière minute : à compter du 1.01.1990, les taux journaliers de l'Allocation de Solidarité Spécifique sont majorés de 2,8 % (la dernière revalorisation datait du 1.11.1988) :

A.S.S. taux normal : 68,29 F

A.S.S. taux majoré : 98,07 F.

Cela est très loin de faire le compte et entraîne une nouvelle détérioration de l'indemnisation des chômeurs.



Manif 22 mai : chômage : le bol est plein !

POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE

Après les succès de la manifestation du 8 juillet dernier à Paris pour l'annulation de la dette des pays du Tiers-Monde, alors que se tenait à Paris le Sommet des Sept pays les plus industrialisés du monde, le collectif unitaire (1) qui en est à l'initiative, animé par l'écrivain Gilles PERRAULT, a poursuivi son activité pour donner un caractère permanent à cette campagne de solidarité.

L'Appel de la Bastille pour l'annulation de la Dette du Tiers-Monde, dont nous vous communiquons le texte, est le support d'une campagne massive de signatures au niveau national et international.

La CGT est pleinement engagée dans le succès de ces initiatives.

Elle a sollicité l'appui à ce texte des principaux dirigeants du mouvement syndical international, notamment en Afrique et en Amérique Latine.

En France la campagne de signatures, annoncée publiquement lors d'une conférence de presse du collectif tenue le 24 janvier, connaîtra :

UN TEMPS FORT DANS LA SEMAINE DU 1er AU 7 FEVRIER 1990

Il est évident qu'elle se déroulera, bien au-delà, sur plusieurs mois.

Outre l'importance du nombre de signatures à recueillir dans les entreprises, à l'initiative de la CGT, c'est le moyen pour nos organisations de mener le débat avec les travailleurs sur la situation internationale, la réalité du capitalisme et de l'impérialisme et le tribut que leur paient les peuples du Tiers-Monde.

Chacun en mesure l'importance dans le cadre de la bataille idéologique actuelle.

C'est aussi le moyen de mieux faire mesurer les enjeux de la solidarité internationale aujourd'hui basée sur l'intérêt commun qu'ont les travailleurs à développer les luttes pour des transformations démocratiques au niveau national et international, pour des coopérations nouvelles favorisant le développement de chaque pays.

Il est de notre responsabilité de désigner clairement les responsables en France de la Dette des pays du Tiers-Monde :

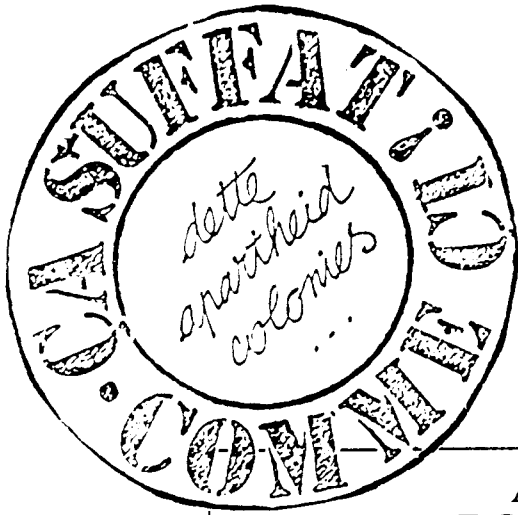
- les gouvernements successifs,
- les banques françaises,
- les sociétés transnationales à base française.

MOYENS DE LA CAMPAGNE :

- l'Appel de la Bastille servant de support pour la collecte des signatures,
- un modèle de tract (pouvant être adapté en fonction des spécificités professionnelles, régionales ou d'entreprises).

Centralisation des signatures recueillies : les signatures recueillies sont à adresser au Secteur Internationale de la CGT qui en assurera la centralisation.

1 - Principales organisations signataires : CGT - Ligue des droits de l'Homme, Rencontre Nationale contre l'Apartheid, Mouvement Anti-apartheid, MRAP, UNEF, FETAF, SNES, PCF, MJCF...



APPEL DE LA BASTILLE POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE

A la veille du vingt et unième siècle, le bonheur reste une idée neuve.

Nous vivons dans un monde où toutes les conditions de ce bonheur sont réunies mais où le plus fort taux de croissance est atteint par la misère...

Un monde où la faim tue chaque jour des dizaines de milliers d'enfants, allume l'émeute sur trois continents, assassine l'espérance.

Un monde qui mutilé l'existence des femmes, victimes toujours prioritaires quand la lutte pour la simple survie aggrave les oppressions traditionnelles.

Le responsable de ces tragédies est un impérialisme économique qui saigne à blanc le Tiers-Monde et l'écrase sous le poids de la dette. Il a ses concurrences internes mais la cohésion est sans faille lorsqu'il s'agit d'assurer sa domination.

Seule la solidarité des peuples peut briser son pouvoir.

Cette solidarité ne signifie en aucun cas soutien à ceux des régimes qui parachèvent la misère de leurs pays, étouffent la voix et les droits de leurs peuples.

Après les manifestations de juillet 89 à Paris lors du Sommet des 7 contre la dette, nous en appelons à l'union de toutes les forces progressistes du monde.

L'annulation de la dette ne résoudra pas tous les problèmes mais elle est un préalable à toute solution de fond. S'y refuser vaudrait refus d'assistance à peuples en danger.

Ensemble, nous pouvons et devons imposer l'annulation totale et immédiate de la dette du Tiers-Monde.

Ensemble, nous pouvons et nous devons ranimer l'espérance, faire en sorte que la justice et l'égalité soient l'avenir commun.

ENTREPRISE	NOM ET PRENOM	SIGNATURE

POUR L'EMPLOI, POUR LE PROGRES EN FRANCE ET DANS LE MONDE EXIGEONS L'ANNULATION DE LA DETTE

Plus de 1 300 milliards de dollars, c'est la somme que remboursent les travailleurs et les peuples des pays en voie de développement aux grandes banques capitalistes.

LE PRIX DE LA RANÇON, payée par les pauvres pour alimenter les profits des banques :

- 40 000 enfants meurent chaque jour de faim, de maladies et de misère dans le tiers-monde.
- 180 millions de personnes souffrent de la faim en Afrique.
- une répression sanglante contre tous ceux qui ne peuvent plus supporter de vivre ainsi : des centaines de morts au Venezuela lors des émeutes de la faim de février 1989.
- les services sociaux, de santé, d'éducation d'une insuffisance déjà criante sont démantelés sous le coup des politiques d'austérité imposées par le Fonds Monétaire International ; le démantèlement du secteur public, les privatisations entraînent un chômage massif.

LES RESPONSABLES

En se redéployant dans les pays en voie de développement, les sociétés transnationales les ont enfermés dans le piège de la dette.

Les grands groupes financiers comme Rhône-Poulenc, Elf, Renault, Peugeot, BSN, Michelin, Saint-Gobain... y ont pris leur part avec le concours des banques françaises : Crédit-Lyonnais, BNP, Société Générale...

Dans nombre de pays, des régimes corrompus, des dictatures, soutenus ou imposés par l'impérialisme, ont endetté leur pays pour se doter d'armements sophistiqués et des moyens de répression contre les aspirations démocratiques de leurs peuples, au profit exclusif des fabricants d'armes. Les Dassault et compagnie y ont trouvé largement leur compte.

Par la domination qu'ils exercent sur le commerce international, les pays capitalistes aggravent la situation des pays en voie de développement :

- baisse des cours des matières premières dont le Tiers-Monde est exportateur.
- hausse des produits manufacturés dont le Tiers-Monde est importateur.

LES VICTIMES

Ce sont les travailleurs et les peuples des pays en voie de développement, saignés à blanc, incapables d'acheter les produits qu'ils fabriquent pour le compte de sociétés transnationales, dont la production est réexportée.

Mais ce sont aussi les travailleurs des pays capitalistes pour qui le redéploiement des sociétés transnationales a signifié : licenciement et développement d'un chômage massif.

RENFORCER LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

LA Dette a, en fait, été remboursée plusieurs fois. Pourtant, elle ne cesse de croître par le biais d'intérêts exorbitants : c'est le piège de l'endettement.

La situation des pays en voie de développement est telle aujourd'hui qu'elle ne peut pas et ne doit pas être payée : leurs peuples ont assez souffert comme cela.

C'est une condition nécessaire pour que ces peuples s'engagent dans une voie réelle de développement répondant à leurs besoins.

C'EST AUSSI L'INTERET DES TRAVAILLEURS DE FRANCE

En luttant, à l'entreprise contre les objectifs du capital, contre les pratiques du patronat envers les pays en voie de développement, nous agissons pour nos propres revendications, pour le développement de coopérations nouvelles entre les divers pays du monde axées sur la réponse aux besoins de leurs peuples.

AVEC LA CGT, EXIGEONS :

- du gouvernement français qu'il agisse résolument dans les institutions internationales pour une annulation globale de la Dette du Tiers-Monde.
- que, sans attendre, il décide d'annuler toutes les créances envers la France.
- du patronat français qu'il développe des coopérations répondant aux besoins réels des peuples.

**POUR CELA, SIGNONS MASSIVEMENT
L'APPEL DE LA BASTILLE**

J'ADHERE A LA CGT :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Entreprise : _____

LA CGT VEUT FAIRE DU 21 MARS 1990 UNE JOURNEE NATIONALE CONTRE LE RACISME.

Le 21 février 1989, le Bureau confédéral s'adressait au gouvernement "pour qu'il prenne les dispositions nécessaires afin de donner un caractère officiel à cette journée, en décidant que des initiatives pédagogiques soient prises de l'école à l'université et dans les lieux publics, afin que nul n'ignore cette journée internationale et sa portée".

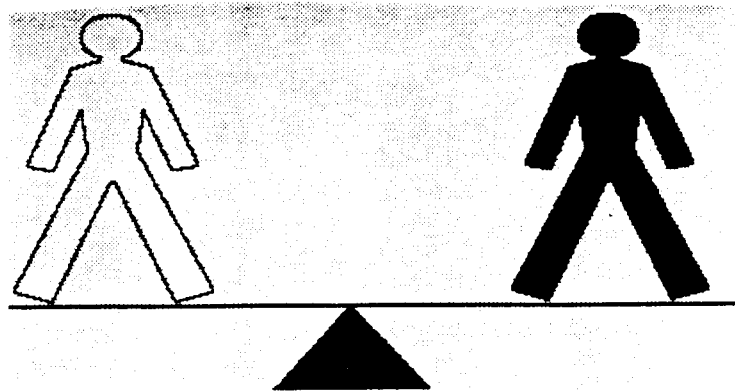
En octobre 1989, au Conseil national des populations immigrées, la CGT a réitéré sa demande, d'autant plus nécessaire que le racisme s'est accru.

Devant le silence du gouvernement français, les organisations de la CGT doivent hausser le ton et prendre des initiatives en direction des travailleurs, comme le font les Unions départementales CGT de Lyon et Toulouse, afin d'exercer la pression qu'il faut sur le gouvernement.

Sans attendre les prises de position gouvernementales, la CGT doit agir :

- vers les pouvoirs publics, préfectures départementales et régionales,
- vers le patronat local et départemental par rapport à leur responsabilité,
- vers le gouvernement et le Conseil national du Patronat Français.

Vous trouverez ci-joint un modèle de tract à reproduire.



TOUS ENSEMBLE CONTRE LE RACISME ARME DES EXPLOITEURS

Pour commémorer le massacre du 21 mars 1960 à SHARPEVILLE en AFRIQUE du SUD, l'ONU a fait du 21 MARS, la JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE RACISME.

LE RACISME : UNE FORME DE SUREXPLOITATION

En décidant, contre toute logique scientifique, que les hommes sont d'origine inégale, certains justifient ainsi leur exploitation. C'était le cas de l'esclavage, c'est celui de l'AFRIQUE du SUD avec ce scandale que constitue de nos jours : l'APARTHEID.

RACISME ET FASCISME VONT DE PAIR

Que ce soit le nazisme, l'apartheid, le KU KLUX KLAN aux Etats-Unis, ou l'extrême droite dans les Pays d'Europe, tous ont en commun la haine raciale, la violence et le crime (154 meurtres racistes commis en France depuis 1980).

L'EXTREME DROITE : OEUVRE DU CAPITALISME

Le fascisme, le nazisme et leur déferlement racial (notamment à cette époque l'anti-sémitisme), ne sont venus au pouvoir qu'aidés par la droite et financés par les puissances d'argent. Il en est de même aujourd'hui. LE PEN est milliardaire : c'est le patron du trust Lambert. Ce sont des personnalités représentant des puissances financières qui le soutiennent.

LE RACISME : ARME DES PATRONS

Qui profite du racisme : LES PATRONS qui divisent les travailleurs pour mieux les exploiter, qu'ils soient étrangers ou français.

Pas étonnant que le programme social du Front National, soit le même que celui du CNPF.

Pas étonnant que le Front National ait voté toutes les lois anti-sociales (comme le droit de licencier), qu'il soit pour la suppression du SMIC.

LE RACISME CONCERNE TOUTES LES PROFESSIONS

Ceux qui véhiculent ces idées développent en même temps d'autres arguments ségrégatifs. Non seulement la solution aux problèmes économiques, c'est le départ des immigrés, mais c'est aussi la femme à la maison (vienne idée des fascistes de Pétain). C'est aussi la privatisation de la fonction publique et du secteur nationalisé en rendant les fonctionnaires et assimilés également responsables de tous les maux.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE : DEFENDONS LES LIBERTES

Le développement de la société pour répondre aux besoins des travailleurs ne peut pas se faire sur la base du programme du CNPF et de la politique du gouvernement, c'est-à-dire sur la base de l'austérité et de l'éclatement des garanties collectives. Il ne peut se faire, au contraire, que par un développement économique et social important.

. Liberté de travailler, de s'organiser, de lutter contre les néfastes politiques gouvernementales et pour l'égalité des droits.

. Liberté pour les travailleurs français et immigrés de lutter pour leur emploi, contre la casse de leur entreprise.

FRANCAIS ET IMMIGRES : TOUS ENSEMBLE, CE 21 MARS 1990

. Exigeons de faire appliquer et renforcer la loi anti-raciste du 7 juillet 1972,

. Exigeons que la France souscrive à la Convention 143 de l'OIT (Organisation internationale du Travail) relative à l'égalité de chance et de traitement des travailleurs migrants.

ECONOMIQUE

INDICE DES PRIX DE LA C.G.T. DECEMBRE 1989

Pour le mois de décembre 1989, l'indice des prix de la CGT s'élève à 234,7 (base 100 1er janvier 1980) soit 603,9 (base 100 janvier 1972).

Soit une augmentation de :

+ 0,3 % par rapport à novembre 1989

+ 5,2 % par rapport au 1er janvier 1989

Indice par poste :

	Augmentation en déc. 1989	Augmentation en glissement sur 12 mois
INDICE	EVOLUTION	
Alimentation	235,4 + 0,2 %	+ 5,6 %
Habillement	226,3 + 0,3 %	+ 4,8 %
Habitation	248,9 + 0,2 %	+ 5,6 %
Hygiène Santé	213,8 + 0,3 %	+ 3,4 %
Transports Télécom.	224,3 + 0,6 %	+ 5,2 %
Culture Loisirs	236,1 + 0,1 %	+ 4,0 %
TOTAL	234,7 + 0,3 %	+ 5,2 %

	Evolution en déc. 1989	Glissement annuel déc 89/déc 88
Indice CGT	+ 0,3 %	+ 5,2 %
Indice INSEE*	+ 0,1 %	+ 3,6 %

* chiffre provisoire.

Commentaires :

L'inflation en 1989 marque une recrudescence ; en glissement annuel (indice CGT) elle était de 3,8 % en 1986, 4,9 % en 1987, 4,6 % en 1988 pour être de 5,2% en 1989. L'indice INSEE marque la même tendance, 2,1 % en 1986, 3,1 % en 1987, 3,1 % en 1988 et 3,6 % en 1989.

Il en est de même dans les principaux pays industrialisés. Les derniers chiffres connus, novembre 1989, donnent une inflation de 5,4 % en 1989 contre 4,4 % en 1988 dans les 12 pays de la CEE et de 4,7 % contre 4,4 % aux Etats-Unis.

Pour la France, ce phénomène est d'autant plus notable, que le gouvernement a procédé à des baisses de TVA, sur l'automobile et l'électro-acoustique notamment dont l'incidence peut être estimée à 0,3 %.

Nous sommes donc très au delà des prévisions gouvernementales du début 1989 qui estimaient l'inflation 1989 en glissement à 2,2 %, chiffre que le gouvernement et le patronat ont tenté d'imposer comme base des négociations salariales et sur lequel étaient fondées les propositions d'augmentation de la masse salariale pour l'année.

Une analyse par poste de dépenses montre des hausses supérieures à la moyenne pour l'alimentation et l'habitation.

L'incidence de la politique des quotas de productions instaurés par la CEE avec le concours du gouvernement français sur la production laitière conduit à de fortes hausses sur les produits laitiers et la viande bovine.

L'application des lois BARRE et MEHAIGNERIE que le gouvernement se refuse à abroger en matière de loyers entraîne de fortes hausses et favorise la spéculation immobilière au détriment du logement social.

1989 marquera du fait de l'inflation un nouveau recul du pouvoir d'achat des salariés, que ceux-ci combattent.

Les prévisions faites pour 1990, 2,5 % de hausse des prix paraissent tout aussi irréalistes que celles des années antérieures et posent un certain nombre de questions, principalement la nécessité d'ouvrir les négociations salariales en tenant compte de prévisions plus réalistes, prendre en compte les retards de pouvoir d'achat des dernières années, prendre en compte un indice de référence plus conforme aux évolutions réelles des prix.